



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune d'Uccle
Service de l'Urbanisme
Monsieur Jonathan Biermann
Place Jean Vander Elst, 29
B – 1180 BRUXELLES

V/Réf. : (corr. : *Nathalie Suhorochko*)

N/Réf. : AA/JMB/UCL20380_635_Observatoire_128

Bruxelles, le

Annexe : 1 dossier

Objet : UCCLE. Avenue de l'Observatoire, 128.

Demande de permis d'urbanisme portant sur l'aménagement d'un espace pour profession libérale à la place du garage et des transformations intérieures ▪ **Avis de la CRMS**

Monsieur,

En réponse à votre courrier du 26/02/2019, reçu le 1/03/2019, nous vous communiquons **les remarques** formulées par notre Assemblée en sa séance du 13/03/2019.

Étendue de la protection

Le bien est inscrit à l'Inventaire.

Historique et description du bien

L'immeuble est attribué à l'architecte Octave Van Rysselberghe (1855-1929) et daté de 1912. Il est l'exact pendant du n°130, qui est sa jumelle, avec lequel il forme une villa double. Il s'agit d'un R+2+T dont l'expression esthétique est marquée par un retour à un certain classicisme.

Analyse de la demande

Les plans de la présente demande consistent essentiellement à aménager le garage (ancienne remise à calèche) en cabinet de consultation ophtalmologie et à réorganiser les espaces de vie et la cuisine du premier niveau.

L'intervention au garage se remarque par la suppression de la porte en bois à double vantaux, qui n'est plus d'origine et en grande partie vitrée, et de sa baie cintrée, qui devient une baie rectangulaire vitrée en aluminium à trois divisions.

A droite de la porte de garage, près de l'angle avec le passage sous le porche, la fenêtre est agrandie en porte vitrée jusqu'au niveau du sol pour donner un accès au débarras.

Au premier niveau, juste au-dessus du garage, la baie qui éclaire la cuisine est agrandie jusqu'au sol en englobant la petite fenêtre actuelle à sa droite afin d'accéder à un nouveau balcon en bois.

Sur les plans par niveau, on constate que :

1/3



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

- au niveau 0 : dans le garage transformé en bureau de consultation, un demi-mur avec porte coulissante est construit au milieu pour séparer le bureau de l'espace médical. Le niveau du sol du garage est surélevé pour s'aligner à l'accès au corridor donnant accès au hall d'entrée 0.
- au niveau 0 : le mur séparatif entre le hall d'entrée (future salle d'attente) et le couloir est démoli.
- au niveau 0 : le hall d'entrée devient une salle d'attente.
- au niveau 1 : deux doubles portes vitrées à division à petit-bois séparant le hall d'entrée du salon et de la salle à manger sont enlevées et remplacées par des portes coulissantes.
- au niveau 1 : la porte d'accès actuelle à la cuisine depuis le hall est condamnée et murée.
- au niveau 1 : la double porte vitrée à division à petit-bois menant du salon à la salle à manger est enlevée et obturée par une armoire-bibliothèque; la cheminée en marbre de style Sécessionniste présente dans le salon est démolie et fait place à un nouvelâtre.
- au niveau 1 : le mur de séparation entre la cuisine et la salle à manger avec ses deux portes d'origine vitrées dans leur partie supérieure avec division à petit-bois est supprimé.
- au niveau 1 : la baie séparative, caractérisée par de belles menuiseries d'époque, entre la salle à manger et la salle de lecture (ancienne loggia refermée par une baie vitrée) est enlevée.
- au niveau 1 : dans la cuisine, le châssis donnant sur le jardin est agrandi en forme de grande baie vitrée rectangulaire jusqu'au sol.

Le projet ne porte pas atteinte à la magnifique cage d'escalier centrale Art-nouveau avec division à bois de tendance japonisante.

Avis

De manière générale, la CRMS estime que les différentes interventions projetées entament partiellement l'intégrité stylistique et la cohérence historique du bien, surtout au niveau des ouvertures, des divisions et du système distributif. Si elle ne s'oppose pas à la réaffectation du garage en espace de consultation, il lui semble que plusieurs interventions devraient être réétudiées eu égard aux divisions et ouvertures existantes, représentatives d'une villa bourgeoise signée par un grand architecte du début du XX^{ème} siècle.

Les interventions au niveau 0 font disparaître le mur séparatif avec sa porte et châssis d'origine entre le hall d'entrée historique et le corridor menant vers l'espace garage, alors qu'il suffirait de laisser la porte centrale ouverte pendant les heures de consultation. La CRMS suggère de renoncer à ce poste.

Les interventions au niveau 1, principalement la disparition des double-portes avec division à petit-bois et huisseries d'origine au profit de portes coulissantes et d'une armoire-bibliothèque de même que la disparition de la cheminée Sécessionniste du salon, pénalisent la mise en œuvre d'origine et ne semblent pas forcément nécessaire à un meilleur fonctionnement distributif. La CRMS suggère de revoir ce poste en préservant au maximum ces éléments d'origine représentatifs.



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Les interventions en façade arrière -le remplacement de la porte de garage, l'agrandissement de la baie à droite du garage et l'agrandissement de la baie du premier niveau accompagné de l'ajout d'un balcon en bois- modifient la relation entre les pleins et les vides en façade arrière et ont un impact visuel important sur la composition de cette façade. La CRMS est consciente que ces interventions tendent vers l'amélioration de confort grâce à l'apport de lumière naturelle au niveau 0, pour le cabinet médical, ainsi qu'au niveau 1, pour la cuisine. Elle insiste pour que soit préservé l'encadrement cintré de l'ancien garage afin de sauvegarder la lecture de cette ancienne fonction et permettre une éventuelle réversibilité future.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE

Secrétaire

C. FRISQUE

Président

c.c. à BUP - DPC : Michèle Kreutz – M. Muret
BUP – DU : Nicolas Pauwels
Uccle : Noemie Schrager (nschrager@uccle.brussels), Albane De Block (adeblock@uccle.brussels), Nathalie Suhorochko (nsuhorochko@uccle.brussels)